



Achat camping car intérieur pourri

Par CORYNE

Bonjour, j'ai acheté un camping car le 04/11/2024. Lors de la visite, le propriétaire me montre les taches au plafond dut à d'anciennes infiltrations qu'il a réparé et me dit qu'il faut lui redonner un coup de neuf. Arrivé chez moi, je m'attaque au nettoyage et je vois des placards bien abimés quand même. je me dis je vais démonter pour réparer. surprise. derrière, la cloison est toute pourri et s'effrite. et les placard aussi. je démonte ensuite la banquette et je vois que le bois est tout pourri aussi. ensuite, à mesure que je démontais quelque chose pour le réparer, impossible, tout était pourri. le plafond pareil, le plancher pareil. j'ai informé le vendeur qui ne veut rien savoir. J'ai mis mes économies dans ce camping car, c'était mon rêve. J'ai 65 ans et voulais profiter tant qu'il était encore tant. J'ai l'intention de le réparer car je n'ai pas le choix. Mais je vais essayer de faire rembourser les réparations par le vendeur car il s'agit je pense de vices cachés. j'ai quand même payé ce camping car 15000 euros. Pourriez vous me dire comment procéder. J'ai pris des photos et je garde toutes les factures.

Par ESP

Bonjour

La première chose est de faire pratiquer une expertise.

Vous devez notifier le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans cette lettre, vous pouvez demander soit le remboursement intégral du prix payé, soit une réduction du prix de vente.

Si le vendeur ne répond pas favorablement à votre demande, vous devrez envisager de saisir le tribunal compétent pour faire valoir vos droits.

Attention, la vétusté peut être un élément décisif et il y a eu de nombreux cas de rejet de la demande si des réparations ont été entreprises avant l'action judiciaire.

Par isernon

bonjour,
quel est l'âge et le kilométrage de votre camping -car ?
Salutations

Par CORYNE

Il est de 1999 et à 44000 km. Au point de vue mécanique, aucun problème. Et c'est en démontant que je voyais les dégâts.

Par DIU1973

Bjr
Ce n'est pas très jeune mais on connaît des CC de 25 ans qui sont encore très bien.

Visiblement, le vôtre a été mal entretenu.
Saviez vous qu'il est toujours conseillé de demander un diagnostic étanchéité. C'est le plus important lors d'un achat.

Ce contrôle est obligatoire annuellement au début si l'on veut bénéficier de la garantie, mais ensuite, il est conseillé de le faire régulièrement.

Par CORYNE

Non je ne savais pas pour le diagnostic étanchéité.
Et c'est mon 1er camping car.